

La famille séparée demeure la famille de l'enfant

Richard Cloutier

Volume 33, Number 1, Spring 2008

La psychothérapie focalisée sur le transfert : Québec-New York,
2^e partie (1) et Débat : la garde partagée (2)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/018481ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/018481ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (print)

1708-3923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Cloutier, R. (2008). La famille séparée demeure la famille de l'enfant. *Santé mentale au Québec*, 33(1), 197–202. <https://doi.org/10.7202/018481ar>



La famille séparée demeure la famille de l'enfant

Richard Cloutier*

La famille est, de loin, le premier contexte de développement de l'enfant. Au delà du lègue capital que représente le patrimoine génétique transmis par le père et la mère à l'enfant, la famille est le principal créneau de son développement socio-affectif, à travers les premiers liens d'attachement, les racines identitaires primaires, les modèles relationnels de base, les expériences affectives, cognitives et sociales les plus puissantes de l'enfance. La famille est un réseau relationnel intense et en constante évolution où conjugalité, parentalité, fratrie, grand-parentalité, etc. s'entre-croisent et s'influencent en permanence. Lorsque cette cellule sociale doit se réorganiser à la suite de la rupture de la relation conjugale, c'est toute la configuration du réseau qui se transforme. Si l'ensemble des liens et les rôles familiaux doivent se repositionner et trouver un nouvel équilibre, parce que les leaders de ce réseau relationnel mettent un terme à leur conjugalité, il est impératif de comprendre que la fin de cette conjugalité ne met pas un terme à la relation entre frères et sœurs, entre grands-parents et petits-enfants, entre père et enfant. La relation conjugale, toute fondatrice soit-elle, ne peut pas être assimilée à toutes les autres relations que vit l'enfant dans sa famille. Malheureusement, la gestion sociale des transitions familiales confond trop souvent la séparation conjugale avec la fin de la famille. Or, la famille séparée demeure la famille de l'enfant. Pour se développer, celui-ci continue d'avoir autant besoin de sa famille (sinon plus) après la séparation de son père et de sa mère ; ces derniers seront ses parents pour la vie.

Les connaissances cumulées depuis 30 ans sur les effets de la séparation des parents sur le développement de l'enfant montrent clairement que le jour où ce dernier apprend que ses parents vont se séparer, ce n'est pas un événement isolé qu'il vivra mais un changement de trajectoire, et cette réorientation sera fort probablement associée à des désavantages pour lui, qu'à des avantages (voir les références bibliographiques à travers nos travaux menés depuis 25 ans). Les deux

* Professeur titulaire, École de psychologie, Université Laval.

principaux facteurs de risque de la séparation des parents pour le développement de l'enfant sont l'appauvrissement de sa famille et les conflits qui y perdurent.

La famille s'appauvrira probablement parce que la séparation des parents entraîne inévitablement la subdivision d'une cellule familiale unique en deux systèmes distincts, deux domiciles, sans pour autant que les ressources disponibles aux acteurs n'augmentent. Au contraire, le processus même de séparation sollicite ces ressources de façon considérable et restreint leur disponibilité à l'enfant. Cet appauvrissement se manifeste au niveau des ressources matérielles, au plan des ressources parentales et aussi sur le plan du réseau social de la famille avec, notamment, l'éloignement du parent non gardien. L'ampleur relative de cet appauvrissement économique, psychologique et social de la cellule de vie de l'enfant est déterminante dans l'augmentation des risques d'inadaptation qui le confrontent.

Au plan psychologique, le risque de désorganisation du fonctionnement de la famille augmente parce que les tensions s'accroissent et que les parents sont plus souvent dépassés par les tâches à accomplir. La transition de séparation a souvent été associée à une augmentation du stress psychologique, notamment en lien avec les conflits conjugaux. La discipline parentale peut devenir plus coercitive, les conflits avec l'enfant plus fréquents, la supervision parentale moins vigilante et moins cohérente. La disponibilité des parents pour offrir des activités stimulantes risque d'être compromise. L'organisation pratique de la famille est plus souvent imprévisible et les activités communes (rites familiaux) diminuent en fréquence. La présence de conflits entre les ex-conjoints nuit à la coopération et à la cohésion dans les rapports impliquant l'enfant et augmente le risque de détresse psychologique. Donc, un climat familial plus conflictuel, un sentiment de détresse psychologique plus fréquent chez le parent, des rites familiaux moins soutenus et un enfant davantage laissé à lui-même, voilà quelques exemples de conséquences de l'appauvrissement de la famille dont les parents se séparent. Sur le plan social, lorsqu'un parent s'en va, non seulement y a-t-il risque que l'enfant perde graduellement contact avec lui, mais ce parent s'en va aussi avec une bonne partie du réseau social de la famille. La famille élargie du côté du parent non gardien risque fort de devenir moins accessible à l'enfant, comme l'ensemble des activités qui y étaient associées (cousines, oncles, grands-parents, etc.). Bref, l'appauvrissement familial diminue les chances du jeune de trouver une réponse complète à ses besoins et affecte le soutien qu'il reçoit face aux défis que lui pose son développement. Comment combattre cette augmentation des risques ?

En protégeant les ressources disponibles à l'enfant, ce risque peut être contrôlé sur les plans matériel, psychologique et social. La relation avec le parent non gardien est importante sur ces plans non seulement parce qu'elle est en corrélation avec sa participation financière au soutien de l'enfant, mais aussi parce que cela correspond au désir de l'enfant lui-même et que cela favorise le maintien des liens avec la famille élargie des deux côtés parentaux et dans l'espace social plus large des deux parents. Or, le maintien de cet engagement des deux parents devenus des « ex-conjoints » requiert de la coparentalité, c'est-à-dire une relation assurant un partage cohérent et viable des rôles parentaux auprès du jeune.

La garde partagée est probablement la manifestation la plus avancée d'une telle implication parentale après la séparation des parents. Il s'agit aussi de la formule qui a le plus fort potentiel de protection des ressources familiales offertes à l'enfant après la rupture conjugale des parents. Le niveau de coparentalité requis par cette formule de garde est cependant très élevé et tous les parents ne réussissent pas à réunir les conditions nécessaires à sa réussite. La qualité des résidences parentales, leur distance mutuelle, le stress du transport et de l'alternance relié au partage de la garde sont au nombre des éléments bien concrets qui doivent être sous contrôle. Sur le plan relationnel, les deux parents doivent impérativement transcender leurs différents, leurs conflits et leur désir de se venger de l'autre, afin d'éviter de placer l'enfant entre l'arbre et l'écorce. Sur le plan social, la garde partagée requiert une grande ouverture mais aussi une cohérence bien affirmée des rôles, des responsabilités (par exemple, face à l'école et à la communauté), des limites, des conventions, etc. Les parents doivent pouvoir se parler et trouver efficacement des solutions aux problèmes normaux de la vie de l'enfant. Cela exige la construction d'un cadre sur mesure, car chaque famille est unique. La formule de garde partagée a donc plusieurs visages ; il ne s'agit pas d'une réalité homogène, d'une catégorie fixe.

Les cas d'échecs imposant aux enfants un stress induit, des conflits de loyauté, des problèmes d'attachement, de l'aliénation parentale, etc. ont couramment été observés (et médiatisés...) mais la recherche qui dépasse l'horizon des échantillons cliniques pour englober des ensembles plus représentatifs de la population des familles réorganisées, montre que le maintien de l'implication active des deux parents auprès de l'enfant est le meilleur moyen de lui protéger ses opportunités de développement et d'ajuster la réponse familiale à ses besoins qui changent avec l'âge.

Même le jeune enfant peut grandement bénéficier de la garde partagée, celle qui assure l'implication active de son père et de sa mère dans les soins qui lui sont offerts. Sans entrer ici dans la discussion des fondements de « l'hypothèse de l'âge tendre » et en acceptant que les mères soient souvent plus proches des tout petits que les pères ne le sont, ce dernier demeure une figure extrêmement importante pour l'enfant. Or, il n'est pas réaliste de croire que l'on puisse éloigner ce père pendant les cinq premières années de la vie de l'enfant et présumer qu'il puisse ensuite resurgir spontanément sans que son attachement, sa motivation n'aient été affectés par la distance. La recherche de continuité relationnelle, l'évitement des ruptures et le maintien de l'implication parentale la plus complète possible représentent les meilleures protections de l'engagement parental à l'enfant. Bien sûr, les conditions psychologiques et matérielles requises pour le partage sain de la garde doivent être présentes, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

La garde partagée n'a pas qu'un attribut fixe mais un arrangement dynamique à construire et à maintenir en équilibre, ajusté aux contours uniques de chaque famille réorganisée. Elle possède un fort potentiel protecteur pour l'enfant mais elle pose des défis exigeants que tous ne peuvent relever. Par conséquent, on ne peut être d'emblée « pour » ou « contre » la garde partagée pour les moins petits, de façon globale et indifférenciée. L'examen de chaque situation s'impose, dans la reconnaissance des besoins particuliers de l'enfant et du fait que son projet de vie n'est pas le même que celui de son parent.

Références

- CAREAU, L., CLOUTIER, R., 1990, La garde de l'enfant après la séparation : profil psychosocial et appréciation des familles vivant trois formules différentes, *Apprentissage et Socialisation*, 13, 55-66.
- CLOUTIER, R., 1985, L'expérience de l'enfant dans sa famille et son adaptation future, *Apprentissage et Socialisation*, 8, 4, 87-100.
- CLOUTIER, R., 1990, Une famille réorganisée pour l'enfant, *Apprentissage et Socialisation*, 13, 3-6.
- CLOUTIER, R., 1995, Papa et maman se séparent, que va-t-il nous arriver?, *Recherche sociale*, 2, 1-2.
- CLOUTIER, R., 1999, Transitions familiales et développement de l'enfant : les enjeux pour l'intervention, *Revue de droit*, 28, 19-39.
- CLOUTIER, R., 1999, Transitions familiales et développement de l'enfant, *Psychologie Québec*, 16, 1, 26-30.

- CLOUTIER, R., 1999, La séparation parentale et facteurs d'ajustement de l'enfant, Portrait de famille, *La Santé de l'homme*, 343, 14-16.
- CLOUTIER, R., 2002, La séparation des parents, un gain ou une perte pour les enfants? *Ce que nous ont appris les 25 dernières années de recherche sur la question*, Actes du Colloque de l'ACFAS, Séparation conjugale : pour qui les gains, pour qui les pertes?, Université Laval — Centre de recherche sur les services communautaires, Québec, 47-63.
- CLOUTIER, R., ALAIN, G., 2002, Familles en transition suite à la séparation des parents, *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, numéro thématique supplémentaire, 4, 15 — 24.
- CLOUTIER, R., BEAUDRY, M., DRAPEAU, S., SAMSON, C., MIREAULT, G., SIMARD, M., VACHON, J., 1997, Changements familiaux et continuité: une approche théorique de l'adaptation aux transformations familiales, in Tarabulsky, G.M., et Tessier, R., éd., *Enfance et famille : contextes et développement*, Presses de l'Université du Québec.
- CLOUTIER, R., BISSONNETTE, C., OUELLET-LABERGE, J., PLOURDE, M., 2004, Monoparentalité et développement de l'enfant, in Saint-Jacques, M.-C., Turcotte, D., Drapeau, S., Cloutier, R., éd., *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale*, Presses de l'Université Laval, Québec.
- CLOUTIER, R., CAREAU, L., DROLET, J., 1988, La garde de l'enfant après la séparation des parents : implications psychologiques, *Psychologie Québec*, 5, 6-7.
- CLOUTIER, R., DRAPEAU, S., DROLET, J., JACQUES, C., PIÉRARD, B., 1995, *Évolution de la garde et de l'ajustement de l'enfant après la séparation parentale*, Rapport de recherche présenté au CQRS, Université Laval — Centre de recherche sur les services communautaires, Sainte-Foy.
- CLOUTIER, R., DRAPEAU, S., LEMIEUX, N., MARCOUX, S., 1995, *Séparation conjugale et santé des enfants*, Rapport de recherche présenté à Santé Canada. Programme national de recherche et de développement en matière de santé (PNRDS), Université Laval — Centre de recherche sur les services communautaires, Sainte-Foy.
- CLOUTIER, R., DUBÉ, N., BRADLETTE, D., CÔTÉ, M., 1991, Transitions familiales et formules de garde, *Le Monde des 0-5 ans*, 2, 7-10.
- CLOUTIER, R., FILION, L., TIMMERMANS, H., 2001, *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, Montréal.
- DRAPEAU, S., CLOUTIER, R., GAGNÉ, M.-H., SAINT-JACQUES, M.-C., 2003, Conflits conjugaux et séparation parentale, Impact sur l'adaptation de l'enfant, *Revue internationale d'éducation familiale*, 7, 2.

- DRAPEAU, S., MIREAULT, G., FAFARD, A., CLOUTIER, R., 1993, Évaluation d'un programme d'intervention offert aux enfants de parents séparés: le programme «Entramis», *Apprentissage et Socialisation*, 16, 65-77.
- DROLET, J., CLOUTIER, R., 1992, L'évolution de la garde de l'enfant après la séparation parentale, *Santé mentale au Québec*, 17, 31-54.
- LEMIEUX, N., CLOUTIER, R., 1995, Le programme Entreparents: fournir aux parents des moyens de favoriser l'adaptation de l'enfant à la suite de leur séparation, *Santé mentale au Québec*, XX, 221-248.
- LEMIEUX, N., CLOUTIER, R., 1994, L'adaptation de l'enfant suite à la séparation: étude exploratoire d'un programme portant sur les relations interparentales et parent-enfant, *Service social*, 43, 31-46.
- PIÉRARD, B., CLOUTIER, R., JACQUES, C., DRAPEAU, S., 1994, Le lien entre la séparation parentale et le comportement de l'enfant: le rôle du revenu familial, *Revue québécoise de psychologie*, 15, 3, 87-108.
- SAINT-JACQUES, M.-C., DRAPEAU, S., CLOUTIER, R., 2000, Transitions familiales et risques d'inadaptation psychosociale, in Vitaro, F. et Gagnon, G., eds., *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents*, Presses de l'Université du Québec.
- SAINT-JACQUES, M.-C., DRAPEAU, S., CLOUTIER, R., LÉPINE, R., 2005, Adolescence et recomposition familiale. Quels sont les facteurs qui distinguent les jeunes qui vont bien de ceux qui vont mal? *Divorce et Séparation*, 2, 131-150.
- SAINT-JACQUES, M.-C., TURCOTTE, D., DRAPEAU, S., CLOUTIER, R., 2004, *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Presses de l'Université Laval, Québec.